

B. — LES ÉCHANGES INTÉRIEURS AU MAROC

COMPTE RENDU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Cet organisme a tenu séance les 27 et 28 avril. Les sections françaises et indigènes ont principalement examiné les points suivants :

En matière douanière, retrait de l'interdiction de sortie des volailles instituée par le dahir du 14 janvier 1922 ; opportunité d'une extension du régime du drawback ou de l'admission temporaire aux bois destinés à l'emballage en tenant compte de la difficulté de suivre l'évolution de la matière première de son état de bois brut à celui de bois découpé. Le conseil a abordé en particulier la question de l'aménagement des débouchés extérieurs du Maroc, problème d'autant plus urgent que le Maroc cesse aujourd'hui de trouver sur le marché métropolitain des débouchés croissants, et qu'il n'a point, d'autre part, son entière liberté de négociation car les statuts internationaux l'astreignent à respecter la liberté commerciale lui interdisant ainsi de subordonner les importations étrangères à des exportations marocaines correspondantes dans ces pays. A cette occasion, le chef du service du commerce a insisté sur les possibilités de propagande extérieure du Maroc, tant par la participation aux foires et expositions internationales que par l'entremise directe des attachés commerciaux à l'extérieur. En particulier, la participation prochaine du Maroc à l'exposition de Chicago permettra d'aborder le marché américain dont on ne saurait négliger le débouché qu'il peut réserver bientôt aux produits viticoles marocains.

Le conseil a tout naturellement procédé à un échange de vues sur les conditions d'écoulement de la récolte céréalière de 1933 et à l'étude des dispositions de stockage et de soutien que les nécessités peuvent exiger. Il a lié à cet examen les questions relatives à l'interdiction des céréales secondaires et au régime des pâtes alimentaires à l'importation.

En ce qui concerne le marché interne, le conseil, après s'être prononcé pour un recensement méthodique des industries marocaines existantes qui permettra de déterminer la viabilité et les conditions de développement de chacune de ces industries, a envisagé certains réaménagements dans l'application du régime des droits de port et de marché spécialement en ce qui concerne les laines, cuirs et peaux, les sous-produits animaux et le crin végétal. Divers autres points ont été tour à tour envisagés, notamment l'institution d'une hypothèque privilégiée au profit du constructeur, la réglementation de la vente à crédit, la révision du dahir du 9 mai 1931 sur l'emploi des céruses et sels de plomb.

COMPTE RENDU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TOURISME.

En inaugurant la session de ce conseil, le 24 avril, le Résident général s'est félicité de l'ampleur croissante du tourisme au Maroc, au point que le mouvement touristique pendant la saison 1933 aura sans doute plus que doublé les résultats obtenus l'an dernier.

Après avoir approuvé les modalités d'octroi des subventions aux syndicats d'initiative suggérées par la fédération des syndicats d'initiative (450.000 fr.) et la répartition des crédits « travaux touristiques » inscrits pour 1933 au budget de la direction générale des travaux publics (1.320.000 fr.) et ceux inscrits au budget du service du commerce (50.000 fr.), le conseil s'est préoccupé d'intensifier la campagne touristique.

En dehors de la continuation des éditions d'affiches, il a été décidé d'aménager les vitrines de l'Office du Maroc, rue des Pyramides, à Paris, en y installant un « Bureau du tourisme » analogue à ceux des pays étrangers installés sur les grands boulevards. Les dispositions concernant l'exposition touristique et d'arts indigènes du Maroc à l'exposition de Chicago ont été également arrêtées.

Le nouvel itinéraire touristique dénommé « Tour du Maroc », « Vingt siècles en vingt jours » a été soumis à l'agrément du conseil. Ce circuit permettra d'élargir le rayon normal de circulation des visiteurs à l'intérieur du Maroc. Jusqu'à maintenant, les étrangers se bornaient trop souvent à une courte visite de la côte atlantique et de Fès et de Marrakech alors que l'ouverture de routes autocyclables leur offre désormais la possibilité d'accéder dans les montagnes du Rif, d'atteindre l'Atlas et ses cèdres, les casbas, l'orée du désert et les palmiers, etc., avec la perspective prochaine de pouvoir atteindre les sites du Grand-Atlas et les solitudes du Dir au seuil de la Mauritanie.

Le conseil s'est prononcé pour la création de parcs chérifiens, réserves de faune et de flore, avec institution de servitudes appropriées conformément au vœu émis par l'Institut chérifien et la Société de géographie marocaine qui tendait à limiter la destruction de certaines espèces en rappelant que « le Maroc est une des régions du globe la plus originale par la merveilleuse variété des conditions climatiques et biologiques dont la gamme va de la zone subtropicale à la zone subarctique. Que cette complexité même créant dans la flore et dans la faune des équilibres très instables accroît la puissance destructive des populations indigènes pastorales et a déjà fait disparaître un grand nombre d'espèces ».

Le conseil du tourisme a examiné, en outre, une série de mesures concernant la défense des sites marocains, la réglementation des panneaux-réclame, l'aménagement d'une gare maritime à Casablanca en vue de faciliter le débarquement des touristes.

NOTE SUR LE TOURISME AU PRINTEMPS 1933.

L'expansion du tourisme a constitué des faits les plus significatifs des premiers mois de l'année 1933 au Maroc. Sans doute, cet essor touristique accuse-t-il un développement assez régulier et le Résident général pouvait chiffrer ainsi cette progression :

1929	9.503
1930	13.683
1931	18.271
1932	45.808

Sur ce total beaucoup de touristes appartenaient à des paquebots de croisière qui se sont réembarqués après une visite de quelques heures à Tanger ou à Casablanca. 30 paquebots croisière ont ainsi touché Casablanca en 1932. Mais la durée des escales s'élargit et beaucoup d'étrangers attendent un autre navire qui les reprend ultérieurement.

De manière à favoriser ces escales, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a mis en circulation, entre Casablanca et Rabat, 39 trains en 1932 contre 18 en 1931. Ces trains ont transporté 6.524 touristes dont 345 de nationalité allemande, 245 Américains et le reste très généralement de nationalité britannique.

La multiplicité des congrès aux environs de Pâques, en 1933, a encore accru le courant touristique : citons du 7 au 13 avril, le congrès des aliénistes et neurologistes, puis du 11 au 20 avril, le congrès de l'Institut des hautes études marocaines, les 14, 15 et 16 avril, le congrès de l'Interfédération nord-africaine des victimes de la guerre, puis en mai, le congrès de la presse périodique française et de la presse nord-africaine.

Un rallye aérien organisé par l'Aéro-club du Maroc groupant 30 appareils sur un parcours de 4.000 kilomètres, a pris fin le 23 avril, tandis qu'un circuit routier de 2.000 kilomètres dénommé « Tour du Maroc » était inauguré le 31 mai. Ce circuit avait pour objet d'appeler l'attention des touristes sur le Maroc nouveau, que le développement de notre réseau routier et le recul de la dissidence ouvrent peu à peu à la libre circulation. Cet itinéraire nouveau permettra ainsi de joindre les villes marocaines aux centres touristiques les plus reculés et de boucler ainsi « Vingt siècles en vingt jours ».

Le 24 avril a eu lieu l'inauguration du tronçon Guercif-Taza de la future voie Tunis-Marrakech. Ce tronçon, comme le précédent, ne comporte aucun passage à niveau de manière à ne point entraver la circulation automobile.

A cet égard, on se doit de signaler l'essor du tourisme automobile. Il a été délivré en 1932 : 845 tryptiques et 1.996 carnets de passage en douane, soit au total : 2.841 documents automobiles, 500 de plus qu'en 1931 et 1.300 de plus qu'en 1930.

* * *

COMMERÇANTS INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE MAROCAIN.

Tableau par nationalité
des commerçants inscrits au registre du commerce
du 1^{er} au 31 mars 1933.

Espagnols	39	
Français	184	
Italiens	24	
Marocains (musulmans)	144	
— (israélites)	"	
Pays divers	43	4
	434	4

N. B. — 1^o Pour chaque nationalité, le chiffre indiqué tient compte des radiations. La statistique ci-contre exprime donc l'augmentation ou la diminution par pays.

2^o Le chiffre assez élevé des inscriptions sous la rubrique « musulmans marocains » a été influencé par les inscriptions massives faites à l'occasion du dahir sur les transports en commun.

Le total des commerçants inscrits au registre du commerce marocain, au 31 mars 1933, s'élève à 9.877.

TABLEAU PAR NATIONALITÉ ET CATEGORIES DES BREVETS DELIVRES DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 1933.

Nationalités	
Angleterre	1
Allemagne	2
Belgique	1
France	21
Hongrie	1
Italie	3
Maroc	17
Suisse	1
Tchécoslovaquie	4
	51

Catégories	
Agriculture	2
Alimentation	3
Locomotion mécanique sur terre	4
Machines fixes ou électriques	6
Industrie électrique	10
Eclairage, chauffage, ventilation réfrigération	3
Arts chimiques	2
Mines et métallurgie	2
Arts textiles	4
Construction, travaux publics et privés	10
Habillement	1
Céramique	2
Arts industriels	1
Arts du livre, articles de bureau	1
	51

**Relevé des mutations de fonds de commerce enregistrées au Maroc
pendant les mois de janvier, février et mars 1933.**

MOIS (Année 1933)	NOMBRE de cessions	PRIX STIPULÉS S'APPLIQUANT AUX			TOTAL
		Eléments incorporels	Matériel	Marchandises	
Janvier	18	1.224.410 35	650.120	400.600	2.275.130 35
Février	15	749.140	698.480	564.339 05	2.011.959 05
Mars	17	2.348.786 50	625.717	494.663 45	3.469.166 95
Totaux	50	4.322.336 85	1.974.317	1.459.602 50	7.756.256 35

FAILLITES, LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROTÈTS.

Année 1932

RESSORT JUDICIAIRE		FAILLITES (1)	LIQUIDATIONS JUDICIAIRES (1)	PROTÈTS (2)
Casablanca	Casablanca	63	21	12.713
	Mazagan			665
Rabat	Rabat	45	45	10.645
	Port-Lyautey			2.222
Oujda		28	6	8.887 ✓
Marrakech	Marrakech	24	6	2.066
	Safi			506
	Mogador			449
Fès	Fès	14	18	4.455
	Meknès			3.017
	Taza			747
TOTAUX.....		174	96	46.372
<i>Premier trimestre 1933</i>				
Casablanca	Casablanca	15	14	2.708
	Mazagan			150
Rabat	Rabat	15	14	2.679
	Port-Lyautey			328
Oujda		8	»	1.286 ✓
Marrakech	Marrakech	8	2	458
	Safi			106
	Mogador			98
Fès	Fès	9	4	814
	Meknès			821
	Taza			199
TOTAUX.....		55	34	9.642

(1) Les chiffres représentent les faillites et liquidations judiciaires déclarées pendant le trimestre dans le ressort du tribunal de première instance.

(2) Les chiffres représentent les protêts faits dans le ressort du tribunal de paix.

ENQUÊTE SUR LE BUDGET FAMILIAL, LA POPULATION, LES TRANSACTIONS INDIGÈNES.

Le service des contrôles civils a mis en route une étude d'ensemble d'économie indigène portant sur les points suivants :

1° Répartition d'un budget familial indigène

A. — Ressources agricoles (sous la dépendance étroite du cours des denrées) et diverses.

B. — Dépenses nécessaires : alimentation, vêtement, logement, diverses, transport, luxe.

Quel sont les éléments principaux de la consommation indigène ? Indiquer un coefficient qui puisse servir à l'établissement d'un indice pondéré du coût de la vie indigène.

C. — Equilibre : Y a-t-il constitution d'une épargne ou au contraire un déficit permanent ? Et comment est-il pourvu éventuellement à celui-ci ?

2° Répartition de la population indigène

Population agricole : Propriétaires, fermiers, ouvriers.

Population commerçante : Nombre de patentes.

Population diverse : Ouvriers, domestiques..

Renseignements sur la démographie indigène : études des mouvements migratoires, saisonniers et autres.

3° Etude du mouvement des transactions intérieures

Calculé d'après le rendement des droits de marché. Ceux-ci bien que non proportionnels permettent de déterminer assez exactement la valeur des marchandises auxquelles ils s'appliquent.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DES HAYAÏNA (RÉGION DE FÈS)

1° RÉPARTITION D'UN BUDGET FAMILIAL INDIGÈNE

A. — Ressources agricoles.

Parmi les postes qui ont déjà pu répondre à cette enquête figure celui des Hayaïna dont on trouvera ci-après la réponse.

Le contrôle civil des Hayaïna, dont le territoire s'étend entre deux affluents de l'oued Sebou : l'oued Leben et l'oued Innaouen, offre un caractère montagneux. Entre ces deux vallées propres aux riches cultures céréalisées et déjà colonisées, se dressent des collines au relief assez accusé qui se rattachent aux derniers contreforts du Rif.

Les indigènes qui habitent ce district essentiellement agricole appartiennent à la confédération des Hayaïna qui tenait autrefois une des routes de Fès, et dont la prospérité résultait de l'importance de cette voie de passage, aussi bien que de la valeur des terres de la région.

Les ressources agricoles se subdivisent en deux catégories :

a) *Ressources provenant de la vente des grains.* — Par ordre d'importance, l'indigène vend du blé dur, de l'orge, des fèves, du sorgho : cela lui procure pour cette rubrique 1.700 francs par an sur la base des cours suivants :

Blé dur : 60 francs le quintal ;
Orge : 35 francs le quintal ;
Fèves : 40 francs le quintal ;
Sorgho : 40 francs le quintal.

Remarquons que ces cours ont été relevés en septembre-octobre 1932, c'est-à-dire au moment où les ventes de céréales étaient les plus importantes.

b) *Ressources provenant de la vente des produits de l'élevage.* — Le fellah livre sur le marché : des moutons, des bœufs, des œufs, de la laine, des volailles ; au contraire, les chevaux, mulets, ânes, sont destinés aux besoins de la maison, le lait et le beurre sont consommés dans la famille.

Nous pouvons évaluer la vente de ces produits à un total de 2.300 francs, compte tenu des cours suivants :

Moutons : 70 francs ;
Bœufs : 350 à 500 francs ;
Œufs : 18 francs le cent ;
Laine : 7 francs la toison.

En résumé, actuellement, eu égard à la baisse des cours qui s'est manifestée sur les produits agricoles, en cas de récolte moyenne, le total des ressources provenant de l'agriculture s'établissait à 4.000 francs environ par feu.

B. — Dépenses nécessaires.

Il faut faire une distinction importante, lorsque les produits de l'agriculture se vendent à de hauts prix et que les rentrées d'argent en tribu sont élevées, le hayaïni achète volontiers des effets d'habillement. Les sommes qu'il consacre aux vêtements dépassent même en importance celles qu'il consacre à son alimentation.

Au contraire, en période de crise, il réduit le plus possible ses dépenses vestimentaires et actuellement la répartition suivante peut être établie :

Dépenses d'alimentation	60 %
Dépenses d'habillement	20 %
Dépenses diverses et impôts directs.	20 %

Les dépenses d'alimentation concernent deux éléments : l'orge, le sorgho, le blé dur, les fèves, dont la consommation ne varie guère, la

viande, le thé et le sucre sont moins demandés en cas de mévente des produits agricoles. Remarquons que le hayaïni habite des mechtas en terre de faible valeur et que les dépenses relatives aux loyers sont pratiquement nulles.

C. — Equilibre.

Normalement, par suite de la richesse agricole de cette circonscription, il existe un excédent de recettes sur les sorties d'argent. Comment cette épargne se manifeste-t-elle pratiquement? L'indigène n'aime pas beaucoup thésauriser des espèces, il ne connaît pas suffisamment les organismes bancaires pour y faire des dépôts.

Si ses revenus excèdent ses dépenses, il achètera du bétail, il étendra ses cultures en défrichant les parcelles encore couvertes de palmiers nains, ou bien il prêtera sur antichrèse dans le but de s'approprier définitivement le terrain, objet du gage. Les achats directs — sauf le gros propriétaire — sont rares.

Actuellement cependant, les ressources du fellah ont fortement diminué et l'équilibre en tribu est difficilement atteint; certains s'emploient volontiers sur les chantiers des travaux publics ou bien à la construction de la voie normale de Fès-Oujda.

2° RÉPARTITION DE LA POPULATION INDIGÈNE

La population agricole comprend à elle seule 95 % du total; elle se subdivise en :

Propriétaires : 80 % ;

Fermiers : 5 % ;

Employés : 15 %.

Certains petits propriétaires s'emploient également sur d'autres exploitations par suite de l'insuffisance des revenus de leurs biens propres.

1° Population commerçante : 2 à 3 % ; nombre de patentes : 100 ;

2° Divers : 2 %.

L'étude de la démographie indigène fait apparaître un accroissement rapide de la population qu'on peut évaluer à 2 ou 3 % par an; le nombre des naissances atteint le double ou le triple de celui des décès.

Etude des mouvements migratoires. — Le hayaïni est sédentaire, vivant dans un pays agricole prospère, il n'éprouve pas le besoin de s'expatrier, tout au plus peut-on noter chaque année, au début de la période des moissons, un exode de faible importance et de peu de durée vers les régions où la récolte est plus précoce, c'est ainsi que quelques fellahs se sont dirigés cette année sur les Zemmour; ils comptent revenir ici dès le début des moissons.

3° ETUDE DU MOUVEMENT DES TRANSACTIONS

INTÉRIEURES

Si nous évaluons les droits de marché à 5 % du montant des transactions, celles-ci s'établiraient à un total de 5.500.000 francs pour la période allant du 1^{er} avril 1932 au 31 mars 1933.

Il semble cependant que ce chiffre doit être sensiblement inférieur à la réalité, car, à la limite de la circonscription, à Sidi-Djellil, sur la route de Fès à Taza, existe un souq important où les hayaïna vendent des quantités élevées de céréales, orge et blé dur, au moment de la traite, pendant le trimestre qui suit la moisson.

Sur les marchés, on échange les produits agricoles : céréales, bestiaux, huile, contre des objets manufacturés à Fès, vêtements surtout et des produits importés : sucre et thé.

Conclusion

L'instabilité des cours des céréales, et, à un moindre degré, celle des produits de l'élevage, une baisse dont on ne peut prévoir la fin, ni les incidences, font que, dans une certaine mesure, cette étude n'a qu'une valeur relative et momentanée.

Je ne crois pas que le hayaïni soit susceptible de souffrir beaucoup de la crise actuelle.

a) Parce que, il en est encore au stade de l'économie familiale dans une large mesure, c'est un producteur autonome qui consomme les produits qu'il récolte ;

b) Ses besoins n'ont guère augmenté, il équilibrera sa diminution de recettes résultant de la baisse des prix par une restriction instinctive du superflu dont la plus notable partie consistait en dépenses somptuaires : poudre, vêtements, selles, pendant la période des mariages et des moussem.

Il est réconfortant de constater que dans l'ensemble la situation aux Hayaïna est saine, peu de dettes, aisance modeste mais à peu près générale, alimentation suffisante, perspective d'une récolte assez bonne, telles sont les constatations qui nous permettent, au moins actuellement, d'envisager l'avenir avec quelque optimisme.

ETUDE SUR LA PUISSANCE D'ACHAT DE FÈS.

Le fasi consommateur et transformateur.

Ce chapitre est destiné à montrer la variété et l'abondance des ressources de la région de Fès et, également, que la vaste agglomération de 90.000 indigènes auxquels il faut ajouter 7.800 israélites et 9.600 européens, constitue un centre d'absorption très important.

Certains produits n'ont pu être comptés ou mesurés n'étant pas passibles de droits d'entrée, comme les légumes, petits pois, carottes, choux, choux-fleurs, etc. Ils sont cependant extrêmement importants si l'on songe que toute la population est ravitaillée en légumes frais par les jardins maraîchers autour de la ville.

D'autre part, les statistiques ci-dessous portant sur l'année 1931, n'ont qu'une valeur approximative, en raison même de la façon dont les droits sont perçus. C'est ainsi qu'on trouve 13.400 quintaux d'olives. On peut estimer à 1/3 en plus le nombre des quintaux entrés dans la ville. En effet, la taxe est basée sur la charge moyenne d'un mulet, 150 kilos, or les indigènes chargent souvent 200 kilos et même 250 kilos.

Les chiffres doivent donc être considérés comme des minima.

Par ailleurs, l'année 1931 a été une année normale au point de vue des entrées en ville.

Il s'agit des produits de la région de Fès approvisionnant aussi bien la médina que le mellah et la ville européenne.

A. — Céréales (en quintaux)

Blé	320.000
(Il faut défalquer 50 à 60.000 quintaux entreposés aux docks-silos et destinés en majeure partie à l'exportation.)	
Orge	96.000
Maïs	12.300
Mil	760
Avoine	4.780
Sorgho	510
Fèves	16.000
Lentilles	2.260
Alpiste	2.700
Fenugrec	65
Coriandre	320
Pois secs (Proviennent en grande partie de la région de Meknès).	2.200
Pois chiches	5.000
Graines de lin	700
Riz indigène	25
Cumin	42

B. — Légumes (en quintaux)

Pommes de terre	20.400
Haricots	800
Aulx	1.350
Oignons sec (Proviennent des Aït Ayach et de Bahlil)	16.300
Piments secs	42
Gingembre	7

C. — Fruits (en quintaux)

Jujubes	156
Olives	13.400
Anis	52
Dattes vertes	30
Figues sèches	11.600
Raisins secs	4.500

C. — Fruits (en quintaux suite)

Dattes sèches	1.700
Noix non décortiquées	942
Amandes amères non décortiquées	143
Amandes douces non décortiquées	32
Amandes décortiquées	600
Fruits frais, melons, pastèques, raisins, figues	52.000
Oranges, citrons, coings, grenades, mandarines	52.000
Truffes blanches	30

D. — Volailles, etc. (à l'unité)

Alouettes	1.530
Pigeons, cailles	1.385
Poules, canards, lapins	249.550
Dindes, oies, pintades	434
Sangliers	332

E. — Divers (en quintaux)

Miel	400
Cire brute	205
Feuilles de rose	24
Henné en feuilles	360
Racines de henné	4
Goudron parfumé	36
Cire manufacturée	10
Savon indigène	20
Huiles et graisses	3.260
Oufs : 6.289.180	
Takaout	1.500

F. — Matières lourdes, etc. (au quintal)

Charbon de bois (Proviennent en grande partie d'Immouzer)	50.000
Palmier nain	60.000
Madriers	9.160
Bois équarris	115
Tuiles	512
Crin végétal	300
Tans (de la Mamora)	3.000
Cendre pour savon	2.500
Racines d'iris	28
Ecorces de grenades	915
Moelle de palmier nain	765
Goudron	45
Ghassoul (terre à foulon) (de Missour)	1.500
Paille, fourrage	66.000
Boyaux verts, bruts	440
Chiffons de laine	720
Boyaux verts salés	70
Boyaux secs	15
Peaux fraîches (bœufs, vaches) ..	1.200
— — chèvres	1.000
— — moutons sans laine	550
Peaux sèches (bœufs, vaches)	700
— — chèvres	930
— — moutons sans laine	175
— — moutons avec laine	3.090
Laine lavée	70
Laine filée	230
Poils, crins	30

G. — *Marchés.*

D'une manière générale, tous les produits énumérés ci-dessus sont apportés à Fès, soit par le producteur lui-même, la plupart du temps par des gens spécialisés, véritable intermédiaires, pour y être écoulés sur les marchés spéciaux : marché aux grains, aux laines, souq Chemaïn, quartier de Sara et dans les fondouks. Ce qui fait localiser les arrivées par Bab Guissa : olives, raisins secs, poulets, céréales, madriers ; par Bab Fouh : figues sèches, raisins secs, dattes, noix, amandes ; par Bab Lahmeur : mandarines et oranges.

Le fasil fournisseur et répartiteur de denrées aux tribus.

La ville de Fès est une véritable foire permanente ou s'approvisionnent en cotonnades, en tissus de laine, en soieries, en sucre, thés, bougies, etc., non seulement les tribus de l'arrière-pays, mais également la région de Taza et de Midelt et les confins algéro-marocains.

Les principaux articles de grande consommation qui sont importés annuellement à Fès pour y être consommés ou redistribués à l'extérieur sont les suivants :

Cotonnades et tissus coton (en francs)	60.000.000
--	------------

Tissus de laine : drap, gabardine, sousdi (en francs)	10.800.000
Soieries (notamment foulards de soie)	12.000.000
Soies grèges	3.600.000
Soies artificielles (matière)	600.000
Sucres en tonnes : 9.500, en francs	18.200.000
Thés verts en tonnes : 400, en francs	7.200.000
Bougies en tonnes : 240, en francs	1.200.000
Cuivres et laitons, en francs ..	1.800.000

On estime que la consommation peut être répartie, dans l'ensemble de la façon suivante :

40 % environ pour Fès et la région ;

60 % environ pour Taza, Midelt, confins algériens.

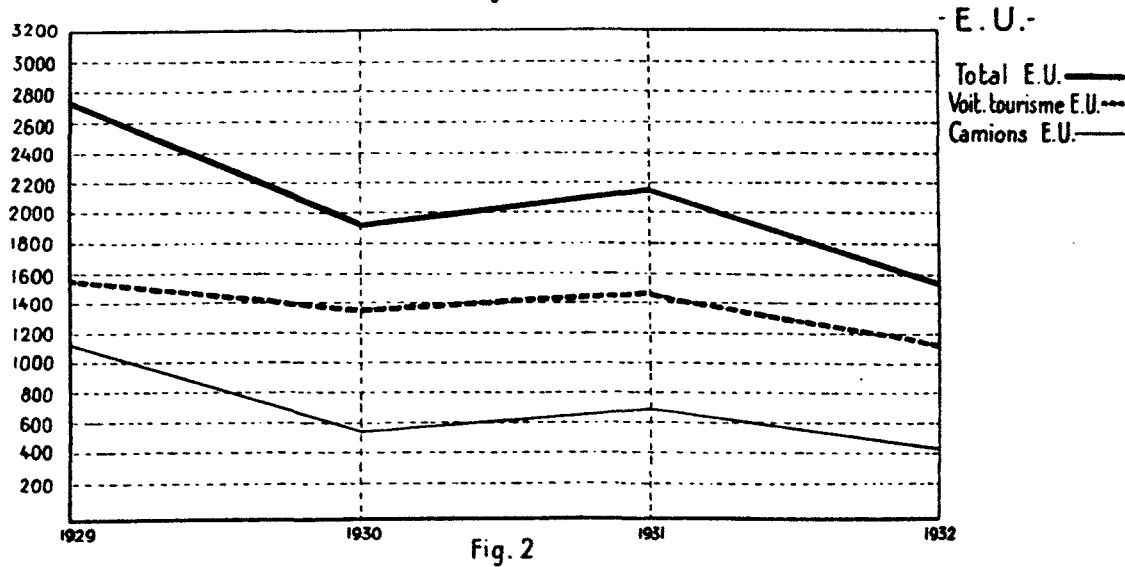
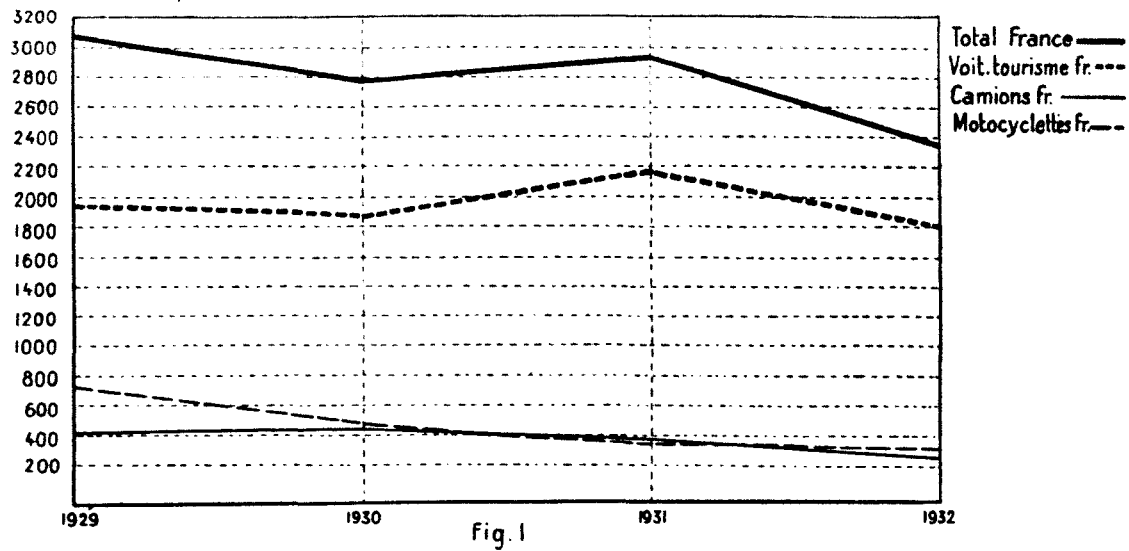
Pour les bougies :

15 % environ pour Fès et la région ;

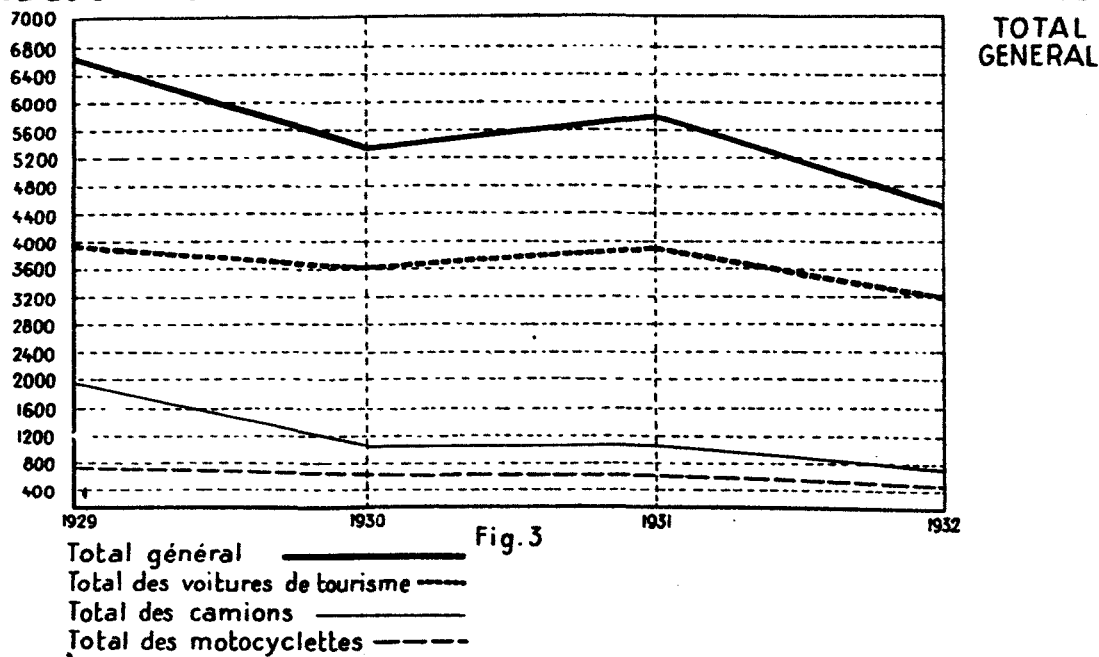
85 % environ pour Taza, Midelt, confins algériens.

Extrait du mémoire de fin de stage des contrôles civils de M. Crapinet, intitulé « Les relations sociales et économiques entre fassis et gens du bled ».

Tableau des véhicules en provenance de France et des E.U. immatriculés au Maroc de 1929 à 1932 - FRANCE -



Récapitulation des véhicules immatriculés au Maroc au cours des années 1929 - 1932



Pourcentage par pays de provenance des voitures, camions et motocyclettes immatriculés au Maroc de 1929 au 1^{er} trim. 1933.

